

109  
872  
673  
LA RVINE DV MAL NOMME.

O V

LE FOVDROYEMENT  
DV DONION.

FAVSSEMENT APPELLE DV  
Droit naturel Diuin ; avec l'abomina-  
tion de sa memoire , par l'enorme peché  
de son deffenseur, qui pour le mainte-  
nir injustement , s'est declaré ennemy  
mortel de Dieu, des Roys, & des peu-  
ples.



A PARIS.

M. DC. XLIX.

104  
b 45  
c 43

LA RUINE DU MAL NOMME  
O V  
LE FOVDROYEMENT  
DU DONION

LAUSSEMENT APPELLE DU  
Droit naturel Divin ; avec l'abominable  
tion de la memoire, par l'ennorme peché  
de son dessein, qui pour le mainte-  
nir injustement, s'est declaré ennemy  
mortel de Dieu, des Roys, & des peu-  
ples.



A PARIS  
M. DC. XLIX.



LA RVINE DV MAL NOMME', OV  
le Foudroyement du Donjon, faussement ap-  
pellé du droit naturel Diuin, avec l'abomina-  
tion de sa memoire, par l'enorme peché de  
son deffenseur, qui pour le maintenir injuste-  
ment, s'est declaré ennemy mortel de Dieu,  
des Roys, & des peuples.

*Attendite à falsis prophetis, qui veniunt ad nos in vestimentis  
ouium, intrinsecus autem sunt lupi, rapaces: à fructibus eo-  
rum cognoscetis eos. Matth. cap. 7. vers. 15.*

*Reuelatur enim ira Dei de Cælo, super omnem impietatem &  
iustitiam hominum eorum, qui veritatem Dei in iustitia  
detinent. Rom. cap. 1. vers. 18.*

*Hoc erit ius Regis, qui imperaturus est vobis filios vestros tol-  
let: filios quoque vestras agros quoque vestros, seruos etiam  
vestras, & ancillas, & clamabitis in die illa à facie regis  
vestri, quem elegistis vobis: & non exaudiet vos Dominus  
in die illa, quia peristis vobis Regem. Sam. Cap. 7.*

*Ne festines recedere à facie eius, neque permanèas in opere ma-  
lo: quia omne quod voluerit, faciet. Ecclesiastes. Cap. 8.  
vers. 3.*

**E** scauois bien qu'il vous estoit impossi-  
ble de respondre à la veritable Censure de  
vostre fameux libelle, sans nous faire voir,  
qu'il y auroit suffisamment del'Asne Monsieur,  
en tous les discours que vous entreprendrez de  
nous faire; & si ie ne craignois d'offencer les

oreilles de ceux qui prendront la peine de lire ce petit ouurage, ie dirois hautement qu'il vous F. Monsieur, avec le mesme instrument dont il se sert pour accommoder, les animaux de vostre espee. Je n'eusse iamais creu que l'impudence, & vn homme qui ne voudroit pas donner le Sceptre qu'il porte, pour toute la nature crée, eussent peu compatir ensemble, si vous ne me l'eussiez appris par vne responce si bouffonne & si outrageuse que la vostre. Mais vous auez beau dire, ce baston que vous tenez si precieux, ne scauroit estre au pis aller entre vos mains, Monsieur le reprouué, que la marque des hommes qu'on loge aux petites maisons, ou du moins qu'on doit coiffer d'une belle marote: Car de s'imaginer que vous puissiez meriter vn honneur plus excellent, cela n'est pas croyable; à l'ouurage on connoist l'ouurier, & par la parole on iuge de la suffisance de celuy qui parle. N'est-ce pas vne folie extraordinaire de s'amuser à faire imprimer des ouurages si noirs, & si ambigus, où les regles de la Grammaire ne sont pas seulement obseruées? n'est-ce pas estre possédé d'une estrange manie, que de vouloir discourir de certaine matieres que ce miserable Theologien n'entend pas, & qu'il ne scauroit iamais cōprendre? N'est-ce pas se rendre le plus abominable de tous les hommes, de s'opposer si deniesurement aux volontez de Dieu, de blasphemer à tort contre ses

Oints

3

589

Oints Sacrez, & de susciter les peuples à se retirer de la legitime obeïssance qu'ils doiuent à leur Prince. Qu'il n'entend pas les regles de la Grammaire, cela se void assez au frontispice de son malheureux Donjon, lors qu'il dit, du Droit naturel Diuin, il me semble, sauf meilleur aduis, qu'il deuoit dire, du Droit naturel & Diuin, s'il ne vouloit pas repeter, du Droit naturel, & du droit Diuin, qui est vne excellente figure, de laquelle on se sert ordinairement pour donner vne plus noble expression à la pensée, à vray dire si c'estoit contre toutes les attaques des ennemis de Dieu, que ce beau Donjon estoit estably ne l'auroit il pas fait construire sans y penser contre les siennes propres; veu que ceux qui n'aiment pas les Oints Sacrez, ses veritables Lieutenans, ses venerables Images, ceux qui luy apleu d'establi en sa place, de ses propres mains, ceux de qui il tient le cœur, comme vn thresor precieux, qu'il nous commande d'honorer, de prier pour eux, de leur obeir, & de leur estre subiets, ceux de qui il nous defend de mal parler, & ceux de l'indignation de qui il nous faut garder comme d'un grand crime, ne sçauroient aymer en façon quelconque, celuy qui les a constituez en ceste dignité Royale. Qui mesprise la creature, mesprise le Createur, & qui mesprise le Createur, merite de mourir en ce monde cy, parmy les feux passagers, & de viure en l'autre, au beau milieu des flammes inextinguible. Ce mot de Comusade est vn terme qui sent si fort le fripon, que i'aurois tort de m'y amuser d'auantage. Outre cela, le Verset qu'il ra-

B

182590  
 porte de S. Paul, escriuant aux Romains, Chapitre  
 premier, fait si fort contre luy, que vous diriez  
 que le Saint Esprit le luy a dicté pour le confondre.  
 C'est la raison pour laquelle ie l'ay mis en suite de  
 celuy de Saint Matthieu, veu qu'ils s'accordent si  
 bien tous deux pour la deffense de nostre cause.  
 Après ceux-là i'enay mis encore quelques autres  
 que i'ay tirez de Samuel, & de l'Ecclesiaste, pour  
 luy faire voir, par qui est ce que les Roys ont esté  
 receus, & le pouuoir que ce Souuerain Seigneur  
 leur a donné sur les peuples. Si cela le choque si  
 fort qu'il nous le tesmoigne, ie luy conseil de for-  
 mer vn appel comme d'abus, contre celuy qui les  
 a establis, dans vne puissance si absoluë: mais c'est  
 trop long-temps s'amuser sur le frontispice d'un  
 libelle si ridicule: passons outre & iugeons du re-  
 ste. Monsieur, dit-il, ie vous auois bien aduertiy  
 que le mets par moy proposé, estoit de dure dige-  
 stion, à des esprits Cacochismes comme le vostre,  
 voilà vne diction bien pompeuse & bien magnifi-  
 que pour vn homme de sa sorte. Voilà debuter  
 d'une estrange façon pour vn esprit si sçauant que le  
 sien, & qui se veut mesler de discourir sur des ma-  
 tieres qui luy sont inconnuës. Voicy desia vn beau  
 suiet à faire l'office du Grammairien de Samotrace,  
 ou pour le dire sans biaiser, à faire dignement l'A-  
 ristarque. Je ne croy pas qu'un crocheteur n'ait de  
 façons de parler bien plus nobles, & bien plus rai-  
 sonnables que les siennes. S'il disoit, ie vous auois  
 bien aduertiy, que le mets que ie vous auois propo-  
 sé, au lieu de dire par moy proposé, l'elocution en

seroit bien plus nette & plus intelligible : mais le sens n'en seroit pas pour cela ny plus excellent, ny plus sublime. Je n'ay iamais oüy dire, qu'un mets seulement propose fust de dure digestion, veu qu'on n'en a pas encore mangé; si ce n'est qu'il veuille que l'opinion exerce l'office de la chaleur naturelle, sur la priuation, ou sur le non-estre des choses, ny que ce soit le propre effet de l'esprit de cuire les alimens, qu'on donne au corps pour sa subsistance, veu qu'il n'en mange iamais, ou s'il se figure pour se parer des mets spirituels, il faut qu'il face aussi pareillemēt des estomacs, des digestions, des tripes, & des boudins de mesme nature; fixation assez plaisante, & digne de ce grand homme.

Je luy demanderois volontiers s'il a iamais étudié, & s'il est deuenu Theologien tout d'un coup, sans auoir rien sçeu aux principes d'une science toute mystérieuse & toute Diuine. Il n'est pas possible qu'un homme qui ignore la Logique, & la Grammaire, comme nous auons desia remarqué, puisse estre fort adroit à traiter des matieres de si haute importance. S'il eust bien entendu la definition des choses, il auroit sçeu que la Cacochimie, n'est qu'une corruption des humeurs de nostre corps, qui vient ou du mauuais regime du viure que l'on reçoit, ou de la mauuaise disposition de quelque viscere contracté depuis longues années: & il scauroit aussi par consequent que les esprits se trouuent exemps de ces infirmités corporelles; l'usage en cela, ne peut passer que pour un sot, s'il ne donne pas lieu à la raison, d'estre de sa partie. Cer-

tes si l'on trouuoit autant de lignes que de fautes dans son discours, encore seroit-il en quelque façon excusable.

Mais qui eust pensé, dit-il, qu'un si illustre Grammairien, eust emoussé la pointe de son art contre un suiet si traitable? & qui ne se pasmeroit de rire, entendant censurer vne chose, que l'on accorde en partie, & que l'on confesse ignorer en l'autre: sans doute la cause en est tres grande, voire mesme inaudite; Comment ce libelle est il fameux, s'il n'est entendu? Comment le destruire s'il n'est sapé? par quel endroit le saper, que par ses fondemens? où les prendre, si ne sçauéz où ils sont? ce qui me fait croire que ce qu'en dites, n'est que pour d'autât plus faire redouter la prétendue force de vostre bras, laquelle Dieu aydant & sa sainte mere, se trouuera bien-tost eneruée, parce que vous nous promettez encore de mieux faire, si l'on iase; vostre bonne humeur se trouuant toute regayée de la rosée de ce Printemps: de l'effect de laquelle vous nous ferez part, s'il vous plaist.

N'est-ce pas là un style bien florissant & plein d'artifice? N'est-ce pas là un style graue, majestueux, & sensible à l'oreille? N'est-ce pas là un style bien coulant & bien lié, diuersifié de quantité de pointes d'esprit, sans obscurité & sans bassesse? N'est-ce pas là une façon de parler tout à fait embellie, & tout à fait animée par de tres excellentes raisons, & par des sentences dignement releuées? N'est-ce pas là un style, où le brillant des figures & la iustece des periodes, font de rauissantes impressions

pressions sur l'esprit des hommes? N'est-ce pas la  
vn discours, capable d'exciter dans l'esprit du Le-  
cteur des moyens conformes à la creance qu'il pre-  
tend luy auoir donnée? Notez de grace ces mots,  
émoussé la pointe de son art, comme si les arts  
estoyent des choses pointuës, voire mesme inaudi-  
te, voila vne façon de parler bien genereuse, saper  
vn libelle, est encore vn terme bien raisonnable,  
où les prendre, si ne sçauiez où ils sont, & où est le  
verbe, Monsieur le Docteur, qui doit regir le no-  
minatif. Ce qui me fait croire que ce qu'en dites,  
est encore la mesme chose, laquelle Dieu aydant  
& la sainte mere, est aussi vne maniere de discourir  
assez sainte, & de laquelle ma nourrisse se sert or-  
dinairement, lors qu'elle veut dire les choses de  
meilleure grace. Se trouuera bien tost eneruée, ce  
mot d'eneruée, est vn mot fort significatif, & qui  
ne sonne pas mal à l'oreille. Si l'on iase, n'est il pas  
rauissant: & ce mot de regayée, ne vous fait il pas  
regayer, aussi gaillardement qu'il le regaye.

Si ie voulois faire vn volume de trente ou trente-  
cinq feüilles, ie n'aurois qu'à luy respondre avec la  
mesme sincerité que ie luy ay respondu aux trois  
premieres lignies. Mais comme c'est vn disciple in-  
grat, qui ne paye son Precepteur que d'initures, il  
peut bien prendre la peine d'oresnauant de s'in-  
struire tout seul, ou de chercher vn autre maistre.  
Voicy de grace, Cher Lecteur, l'endroit où i ay  
émoussé la pointe de mon art, à son compte, Voyés  
si vous serez de mon aduis, ou si vous le iugerez

aussi intelligible, qu'il le croit estre. Prenez la peine d'en estre le iuge, ie vous en supplie.

C'est pourquoy on se contentera seulement de vous laisser ces deux passages à digerer: car les affaires du temps, qui exercent les beaux esprits, ne sont de la nature de celle que traitez, n'ayans point de Roy agissant: & tous les pretendus Ministres, ne s'en pouuans vendiquer la puissance, non plus que la sagesse: Mais simplement suiure les loix de l'Estat. Ce dernier Attribut entre tous les autres, luy deuant, selon Salomon, estre infus, Prouerb. Chap. 16. Vers. 10. Et partant à sa seule Majesté reseruee, pour luy donner vn si grand, & terrifiant éclair, que d'vn simple trait d'œil, suiuant le mesme Autheur, Verset 8. du 20. Chap. desdits Prouerbes, elle soit capable d'écarter & dissiper toute sorte d'iniquité.

Faites moy la faueur de me dire où est l'art qui n'emoufferoit pas la sa pointe, pour me seruir du terme de ce falot, s'il en fut vn au monde. Depuis ce dernier Attribut, n'est ce pas là vn veritable Cocq à l'Aine: quoy que le surplus ne soit pas fore intelligible. N'ay-ie pas raison de dire apres cela, que sa replique est bien innocente? & que s'il se fut expliqué plus nettement, que i'aurois continué à luy respondre, ie vous fais iuge, mon cher lecteur, d'vn different dont ny luy, ny moy, ne sçaurions estre que les parties.

Cependant parlons d'affaires le plus succintement qu'il sera possible, dit-il, encore: car aussi

ii 595  
bien ay-je reconnu, que c'est vostre methode, en  
alongeant le parchemin, comme l'on dit, *ad forti-*  
*ter broiillandum eum & captandum forteos*: sçauoir pour bien  
battre les buissons sans rien prendre que les dupes,  
adresse singulier des foibles & poltrons. Ou est le  
pronont, de qu'il sera possible, Monsieur le Do-  
cteur: Il me semble que, qu'il nous sera possible  
feroit mieux dit, & de meilleure grace, ce n'est pas  
encore sçauoir la langue François, de dire c'est vo-  
stre methode en alongeant le parchemin, il faut  
dire, c'est vostre methode d'alonger le parchemin;  
sçauoir en cet endroit là ne vaut rien du tout, non  
plus que son Latin: & bien battre les buissons sans  
rien prendre que les duppes, est encore dire la plus  
grande sottise du monde, il monstre bien qu'il n'est  
pas moins ignorant en chasse, qu'en Grammaire:  
car les duppes comme luy ne se prennent pas dans  
les buissons: ce sont des animaux qui marquent  
auoir plus d'esprit qu'il n'en a pas; puis qu'ils ne se  
produisent point de leur propre mouuement, pour  
leur defaite. Aussi est-il pris luy mesme en cette  
rencontre, comme vn lasche par son adresse sin-  
guliere, ainsi qu'il le dit fort bien luy mesme: quoy  
qu'adresse singuliere soit vne aussi sorte façon de  
parler que la precedente.

Voicy comme il continuë. De quelle Prophe-  
tie, ie vous supplie estes vous animé: d'auoir pre-  
u de si loin les deux derniers libelles, pour les  
censurer dès le mesme iour de la lettre d'Auis, auât  
qu'ils fussent congeus: ie suis certain quelle n'est

ny d'en-haut ny d'enbas ; n'agissant en faueur du premier : & tous les Diables ne presumans sur les pensées des mortels , par conséquent vaine & fa-  
stueuse.

Cest icy où ie trouue que nostre ignorant croit auoir dit des merucilles. De quelle Prophetie ie vous supplie estes vous animé, il semble qu'il veuille faire des Vers Burlesques, avec sa Prophetie & son supplie : & si c'estoit le propre de la Prophetie d'animer l'homme à la preuoyance, ie luy pardon-  
neroie le reste ; la Prophetie n'estant que l'effet des choses preueuës, ne scauroit estre par conséquent le motif, ou le principe de preuoir, quoy qu'il en puisse dire, ce qui me fait croire, que c'est vn homme moins préoccupé de son sçauoir, que de sa suffisance. Voyez encore son incongruité, de quelle Prophetie estes vous animé d'auoir preueu : pour dire de quelle Prophetie estiez vous animé d'auoir preueu : Il confond le present & le passé dans vn mesme instant, tant il est adroit en toute sorte de sciences. Apres pour censurer les deux derniers li-  
belles, des le mesme iour de la lettre d'Auis, n'estas pas encore conceus, est vne supposition tres faul-  
se, si l'on prend la peine de lire la peface, qui est au commencement de la veritable censure que i'en ay faite, on trouuera que ie dis que la responce à la lettre d'Auis auroit paru le mesme iour, & cela n'est pas moins possible, que la respose qui fut faite à vn liure in quarto du pere Perau, laquelle fut mise en vente presque au si tost que son ouurage.

Je ſçay bien mieux que luy, & mieux qu'il ne le ſçaurai jamais, comment eſt ce que cela ſe peut faire? Vous trouuerez que ie dis en ſuite que du depuis en ayant eſté detourné, par des ſentimens qui paroifſoient aſſez raifonnable; Mais voyant qu'on s'eſtoit mis en peine de luy reſpondre & de la reſuſter d'aſſez mauuaiſe grace; & qu'outre cela on a fait encore vne replique à celuy qui venoit de la cenſurer; ie croirois eſtre indigne de viure, ſi ie laiſſois perdre vne ſi belle occaſion, que celle de les deſabuſer tous trois enſemble. S'il euſt conſideré ce mot du depuis, & voyant qu'on s'eſtoit mis en peine, & qu'outre cela on a fait encore vne replique, il n'auroit pas eſté ſi ſot qu'il eſt, d'impoſer des fauſſetez à ſon Precepteur, & de reconnoiſtre ſes bien-faits, par des outrages, où la confuſſion du diſciple ſe trouue ſi manifeſte. Ainſi il auroit veu qu'il ne m'eſtoit pas neceſſaire d'auoir eſté animé ny d'en haut, ny d'en bas, & moins encore du milieu, pour ne Prophetiſer que de la ſorte, c'eſt ſans doute qu'un homme qui ne ſçait pas bien parler François, comme nous auons fort bien remarqué, à beaucoup de peine à l'entendre. Suffiſt qu'il confeſſe que l'homme animé de l'eſprit de Dieu, peut deuiner ce qui eſt de plus myſterieux, & meſmes ce qui n'eſt pas, en la meſme façon qu'il peut eſtre, par le moyen d'une intelligence anticipée. Saint Paul nous aſſeure que l'art de Prophetiſer eſt un don du Saint Eſprit, conféré à qui bon luy ſemble: & S. Pierre dit, que cette ſorte d'agir n'eſt pas

D

fuiette aux declarations particulieres, n'estant  
qu'une volonte Diuine. Il est vray qu'il y a de cer-  
tains Prophetes comme vous, qui par leur fausse  
doctrine presument de sçauoir beaucoup, & d'a-  
noncer au nom de leur vaine suffisance, milles pa-  
roles d'iniquité, pour satisfaire à leur presumption  
& à leur vaine gloire: mais ce n'est pas de l'authori-  
té de ceux-là, que le peuple se doit seruir pour fai-  
re son repos & son salut, leur reprobation est trop  
manifeste, & leur confusion trop euidente. Quand  
le Prophete, dit la Sagesse infinie, vous fera enten-  
dre quelque chose au nom du Seigneur, & que sa  
prediction n'arriuera pas de la sorte qu'il l'aura fai-  
te; assurez vous que c'est vne pure inuention de  
celuy qui ne vise qu'à tirer les sujets de l'obeissance  
qu'ils doiuent à leur souuerain, & qu'à plonger les  
ames dans vne perte tres abominable. Vous voyez  
bien par là, si tous les Diables peuuent presumer  
sur les pensées des mortels, & si leur Prophetie est  
vaine & fautiveuse, comme vous venez de dire, ces  
termes sont si beaux que ie les repete encore vne  
fois, pour obliger le Lecteur à considerer leur si-  
gnification, & leur excellence.

Vostre priere est tres bonne, dit-il encore, mais  
ie l'apperçois hypocrite, (voilà vne contradiction  
tres manifeste, bonne & hypocrite, si ce n'est qu'il  
veuille que l'hypocrisie soit vne bonne chose) tout  
ainsi que celle de Beze, lors qu'il commença à se-  
mer son heresie, ce commença à semer, fait vne  
tres-rude Cacophonie; outre que s'il prend l'hy-

poctisie pour estre vne bonne chose, l'hypocrisie de Beze estoit donc bonne. Les œuures de l'un & de l'autre, le faisant ainsi iuger. Je luy demanderois volontiers où est la reference & la suite de toute cette ligne, & quel sens il tire de ce l'un & l'autre le faisant ainsi iuger: Mais passons par dessus toutes badinneries, & venons au criminel; il dit que ie maintiens le plus abominable gouuernement qui fut de long temps, qui puisse aprocher de plus près celuy de l'Ante-Christ. Iugez de là s'il est bon Chrestien, & s'il fait bien ce que Dieu luy commande. Sa Diuine Majesté ne veut pas qu'on parle mal de nos Magistrats, ny de nos Superieurs en façon quelconque. Elle veut qu'on les ayme, qu'on les honnore, & prie pour eux. Voyez s'il vous plait; ce n'est pas là faire ce qu'il ordonne de fort bonne grace? n'est ce pas là filler sa corde en parlant, & chercher vne fin bien glorieuse.

C'est vous, Monsieur nostre Correcteur, qui par vostre grand & sourcilleux frontispice, semblez étonner, mesme foudroyer ce qui vous resiste: mais vostre dessein ne tendant qu'à la ruine de Iupiter, ie veux dire le grand Dieu tonnant & foudroyant; ne manquerez de son foudre pour vous reduire en poudre: ne le prestant qu'à ses veritables seruiteurs, pour le vanger de ses ennemis, & de ceux de son peuple; non plus que le glaive à double tranchant de sa parolle, la langue desquels en estant acérée, ne manque de fil pour contredire & confondre l'iniquité.

Repassons cette section vn peu mieux que la precedente; quoy que l'occupation m'en soit tres ennuyeuse, ne trouuant qu'vn nombre infiny de fortises en tout celibelle. Que veut dire Monsieur l'ignorant, sourcilleux frontispice; auez vous iamais veu des frontispices sourcilleux, en quelque part du monde que ce puisse estre, où prenez vous des epithetes si mal appropriées à leur sujet: mais vostre dessein ne tendant qu'à la ruine de Iupiter, ie veux dire le grand Dieu tonnant & foudroyant, ne manquerez de son foudre pour vous reduire en poudre. Veila vne reprise bien excellente, & digne d'estre considerée: comme si l'on pouuoit tendre à la ruine de Dieu, & que cét Estre Eternel fut d'vne nature perissable. Ne manquerez de son foudre pour vous reduire en poudre; pour dire ne manquera pas de se seruir de sa foudre pour vous reduire en poudre, qui sont deux rimes bien riches & bien faites. Ne la prestant qu'à ses veritables seruiteurs, pour le vanger de ses ennemis, comme si la foudre estoit maniable aux hommes: & comme s'il n'estoit pas du nombre des ennemis de Dieu, de parler mal des Roys & de fusciter ses sujets à se retirer de leur obeissance. Non plus que le glaive à double tranchent de sa parole, cette façon de discourir estoit bonne iadis, pour parler à sa mode: mais à present elle est vn peu ridicule, la lague desquels en estant acérée: Notez ie vous prie vne langue acérée sur vn glaive à double tranchant de la parole. N'est-ce pas là vn galimatias bien fait, &  
vne

258  
601

vne sotise bien inuentée. Ne manque de fil pour contredire & cōfondre l'iniquité; il faudroit donc dire selon son sens, ne manquera pas, pour eũter de faire vne incongruité. Vne langue ne manquera pas de fil pour contredire: comme si l'on contredisoit avec du fil, & que les raisons dont nous auons accoustumé de nous seruir pour cela, y fussent inutiles.

Puis que ie me mesle d'arguer l'un & l'autre Censeur; il m'est, se semble, loisible de m'instruire par leurs responses, pour leur donner sujet de soustenir leurs propositions: & non me preualoir; mais leur faire voir leur erreur; ainsi que vous mesme reconnoissez au sujet d'Helie: & confesserez Dieu aydāt, & celuy de Samuel; qui ne fut le premier homme de Dieu depuis Moïse, pour conduire Israël, Ierobaal, Badam & Iephté l'ayant precedé: & ne s'estant trouué seul Prophete dans son temps: autrement ce Prouerbe, *etiam Saül inier Trophetas*, seroit faux, prophetisant avec eux, au retour de son Onction Royale, dans la recherche des Asnes, Monsieur, & par consequent bon, & non mauuais comme vous dites.

Arguer, est des ja vn vilain mot, au sentiment de tous ceux qui se connoissent en la delicareesse de la langue Françoisse. On ne dit pas aussi ce semble, il faut dire si il me sēble, & non me preualoir, pour dire & non men preualoir, ainsi que vous mesme reconnoissez, ce mesme, est la vne diction superflue, & confesserez, pour dire, & vous confesse-

E

rez; s'il estoit en classe, on luy demanderoit où est le pronom, comme il luy faut demander quelque fois où est le verbe, & confesserez Dieu aydant que Samuel ne fut le premier homme de Dieu depuis Moÿse, pour conduire Israël, voila encore le mesme pronom oublié.

Outre la fausseté qu'il inuente, de vouloir que i'aye dit, que Samuel fut le premier homme de Dieu apres Moÿse, pour conduire les Israélites: s'il eut pris le soin de bien considerer le sens de ce passage, il n'auroit pas fait vne si sotte repartie, i'ay dit, & le dis encore, afin qu'il n'en pretende cause d'ignorance, que Samuel fut le premier Prophete apres Moÿse, attendu que l'Ecriture Sainte, qui doit estre le veritable iuge de nostre differend, ny mesme pas vn de tous les historiens ny curieux ny prophanes, ne nous instruisent pas du contraire; Et voicy à peu pres les noms de tous ceux qui l'ont precedé dans le gouuernement du peuple Hebraïque.

Moÿse Diuin Legistateur, admirable Prophe-  
te, tres excellent Historiographe, & autheur de la  
Loy Iudaïque. Iosué veritable figure de Iesus-  
Christ. Iuda fils de Iacob & de Lia. Debora Pro-  
phetesse & Lapidots son mary. Gedeon autrement  
Ieroboas ou Ierobaal, de la Tribu de Manasses.  
Abimelech Roy de Sichem. Thola Prince & iuge  
tout ensemble. Iair de la lignée de Manasse. Ieph-  
te, fils bastard d'un Galaadite. Othoniel frere de  
Caleb. Ahod esleu de Dieu. Samgar homme vail-

100 321  
603

lant. Abezan, pere de soixante enfans. Ahialon de Zabulon. Abdon fils de Hillel, & Samson le fort. Si bien que le passage. *Post hac veniens in collem Dei, vbi est statio Philistinorum: & cum ingressus fueris ibi vrbem obuium habebis gregem Prophetarum descendantium de excelfo, & ante eos Psalterium & tympanum, & le reste.* Ne fait rien contre ce que ie dis, attendu que ce ne fut que l'ong temps apres, que Samuel eust commencé de Prophetiser, & qu'il eust dressé vne école de Prophetes, qui fust comme successiue entre les Iuifs, si Genebrard Archeuesque d'Aix, & homme tres sçauant és lettres Saintes & Hebraïques; n'est aussi imposteur, que nostre nouveau Philosophe.

Il est vray dit-il encore que dès les premieres demarches criez victoire: mais la fin couronne l'œuvre, vostre auant-garde fait merueilles, ie le confesse: mais c'est en faueur de vos ennemis: & vous cause tel & si grande desroute, que le cœur vous en manquant avec Spasme; le reste demeure à l'abandon; les ventricules de vostre cerueau, ne s'estans trouuez de disposition requise, pour bien digerer ce morceau, l'auarice & l'iniustice flateresse les ayans peruertis.

C'est icy où il croist nous donner du plat le drolle: mais c'est vn fin Ase, à ce que i'en puis connoistre. Voyez comme il nous exalte pour nous humilier en suite à sa mode. Apres nous auoir persuadés de crier victoire dès les premieres desmarches, il dit que nostre auant garde nous cause vne telle

& si grande desroute, que le cœur nous en manquant avec Spasme, le reste demeure à l'abandon. Voila vn homme qui entend bien les termes de la medecine de dire que le Spasme vient du manquement de cœur, & c'est au contraire: car l'espasme est vn retirement de nerfs, qui cause vne conuulsion de membres, & des deffauts de cœur: ou si ie ne me trompe, il dit, que le cœur nous en manque avec Spasme, comme si le cœur auoit des nerfs, des membres & vn autre cœur dedans luy, pour estre sujet à toutes ses maladies. Le reste demeure à l'abandon, comme si apres le tout, il y auoit encore quelque chose de reste, veu que l'espasme est vne maladie vniuerselle de la personne toute entiere. Les ventricules de vostre cerueau, ne s'estans trouuez de disposition requise, pour bien digerer ce morceau: de sorte que l'espasme estant vne maladie vniuerselle, ie trouue qu'il n'y a point de morceau à digerer, ou s'il y en a qu'elqu'un, ce n'est pas le propre du cerueau de digerer des morceaux, & puis il y a cerueau & morceau qui riment assez bien ensemble, il dit encore que l'auarice & l'iniustice flateresse, ont peruertis les ventricules de mon cerueau apres qu'il a dit auparauant que le manquement de cœur avec le Spasme, en estoient la cause. *Beati pauperes spiritu*, dit Saint Mathieu, en son Chap. 5. ie ne sçay s'il entend parler de ceux qui sont aussi sots que luy, lors qu'il leur promet la beatitude eternelle.

Car reconnoissans que l'histoire de Roboam,  
par

par moy premierement que vous citée & cotée; avec les passages des 16. 17. & 20. Chapitres & versets 10. 26. & 8. des Prouerbes, sapoit vos remparts, & ruinoit de fond en comble vostre dessein, la receuez frauduleusement, pour luy couper la gorge: & voyant les autres trop forts, sçauoir lesdits passages, les esquiuez sans dire mot, sinon que ne les connoissez pas: aymant mieux ( crainte de donner de la gloire à Dieu, en confondant ses ennemis, par la reuelation de la verité ) passer pour ignorant, que veritable: dont si ny prenez garde, la recompense vous est aussi certaine la bas, que celle des Demons.

N'est-ce pas là encore vne grande impudence, de dire qu'il a cité l'histoire de Roboam, & pour vous faire iuges si cela se doit appeller citer vne histoire, voicy de quelle façon il l'a cite. Vous auriez appris le mespris que firent les Israélites de Roboam, & comme ils choisirent Ieroboam pour leur Roy, pour ne les auoir pas voulu soulager des miseres où feu son pere les auoit mis, si c'est citer vne histoire il a raison, & moy i'ay tous les torts du monde. Les histoires seroient bien aisées à citer & à faire, si elles n'auoient pas plus d'estenduë. Il dir encore qu'il a citez & cotez les passages des 16. 17. & 20. Chapitres des Prouerbes de Salomon. Et quand il auroit fait les choses comme il se vante de les auoir faites, quel auantage voudroit il tirer de cela; i'ay veu dans plusieurs conferences, de Couteliers & de Tailleurs, les citer avec plus de

grace qu'il ne sçauoit faire. Vn nombre infiny de  
lors, les ont citez auant luy, & vn nombre infiny  
d'ignorans comme luy, les citerons mieux qu'il n'a  
pas fait, deuant que la fin des siecles arriue. Je suis  
bien assuré qu'il n'a iamais parlé du 17. dans son li-  
belle, & voicy l'eloquence avec laquelle il raporte  
les deux autres.

C'est pourquoy on se contentera seulement de  
vous laisser ces deux passages à digerer: car les af-  
faires du temps qui exercent les beaux esprits, ne  
sont de la nature de celles que traitez, n'ayant  
point de Royagissant; & tous les pretendus Mini-  
stres, ne s'en pouuant vendiquer la puissance, non  
plus que la sagesse: mais simplement suiure les loix  
de l'Estat. Ce dernier Atribut entre tous autres,  
luy deuant, selon Salomon, estre infus. Prou. ch.  
16. Vers. 10. & partant à sa seule Majesté reserué,  
pour luy donner vn si grand & terrifiant éclat, que  
d'un simple trait d'œil, suiuant le mesme Autheur  
vers. 8. du 20. ch. desdits Prouerbes, elle soit capa-  
ble d'escarter & dissiper toute sorte d'iniquité.

N'est-ce pas là citer des passages de bonne gra-  
ce, les Oracles du temps passé n'estoit pas si ambi-  
gus, & les Propheties de Nostradamus, ont quel-  
que chose de plus intelligible. Si ie voulois coniu-  
rer les Demons, ou guerir facilement des fieures,  
ie ne voudrois faire que trois ou quatre signes de  
Croix, & me seruir des mesmes paroles. Mais re-  
passons encore vne partie de ce que nous venons  
de dire, pour le corriger d'une autre sorte. Voyla

recevoir son histoire, comme il dit, frauduleu-  
ment pour me couper la gorge. Si vne histoire tran-  
choit comme vn rasoir, il auroit quelque raison de  
se seruir de ces termes: mais le pauvre homme, il  
ne sçait là où il en est ny ce qu'il en doit dire. Voyant  
les autres trop forts, sçauoir lesdits passages; n'est-  
ce pas là vne reprise digne de ce grand genie. Les  
esquiués sans dire mot, sinon que ne les connoissez  
pas. Pour dire & vous les esquieuiez sans dire mot,  
montrant que vous ne les connoissez pas. Voila  
deux pronoms oubliés, qui font toute la grace de  
nostre elocution François. Il faut qu'il sçache que  
l'elocution est vn choix des paroles ou des vocables  
bien choisis, pour exprimer naïfvement & avec  
grace, les choses que l'on veut dire, laquelle on  
peut embelir de sentences, de figures, de tropes,  
de comparaisons, de similitudes, d'epithetes, &  
d'autres diuers ornemens de l'eloquence. Aymant  
mieux crainte de donner gloire à Dieu, en confon-  
dant ses ennemis, par la reuelation de la verité, pas-  
ser pour ignorant, que véritable. S'il disoit crainte  
de donner de la gloire à Dieu, seroit beaucoup  
mieux s'il me semble, veu que ce de, particule, &  
ce la article, y sont tres necessaires, en confondant  
ses ennemis par la reuelation de la verité. Il semble  
en parlant pour moy contre luy, qu'il se face son  
procez luy mesme: car la verité de foy est vne Dees-  
se si pressente, qu'elle fait parler insensiblement  
ses ennemis pour les confondre, ne pouuant agir  
contre elle, comme dit fort bien Saint Paul, eseri-

uant aux Corinthiens en sa 2. Epist. Passer pour ignorant, que veritable, au lieu de dire passer pour ignorant que pour veritable, dont si ny prenez garde : voilà encore vn vous oublié contre les regles de la Grammaire. La recompense vous est aussi certaine là bas que celle des Demons. Il me semble que quand il auroit dit la recompence vous en est aussi certaine, ne seroit pas si mal; outre que ce n'est pas parler en bon Chrestien; puis que Iesus-Christ luy defend de iuger son prochain, & qu'il sera mesuré de telle mesure qu'il mesurera les autres.

N'est-ce pas là luy couper la gorge: que de la dernier faire pour mon sujet? Mais n'est ce pas manquer de iugement, qu'en ce faisant, vous confessez pourtant, qu'il fut chastié de Dieu pour auoir suiuy le mauuais conseil, & mal traité son peuple de parole seulement? n'aperceuant pas, où le dissimulant, que par consequent il n'estoit le maistre, en faisant mal: mais le peuple, qu'il luy témoigna bien, en le mesprisant, & assommant son Sur-Intendant, Adure, quelque denonciation qu'il eut faire du temps de Saül, au droit des gens: iceluy ne se pouuant iamais ny prescrire ny ceder: dont Dieu fut très content, aussi bien que de la reuolte de Iero-boam contre Salomon, quoy que pour chose legere, ne leur ayant premierement insigné la rigueur & la tyrannie, par vous rapportée; que pour le diuertir de leur dessein d'auoir vn Roy: à cause des excez que telles personnes ont accoustumé d'exercer

cer sur les peuples: desquels pour l'affection qu'il leur portoit, il les desiroit exempter: & dont il n'eurent sujet de se plaindre, pendant le regne dudit Saül ne leur ayant fait aucun tort, ains au seul Dauid.

N'est ce pas là luy couper la gorge, que de la denier faire pour mon sujet? que veut dire cela de grace, où est la reference de ce n'est ce pas là luy couper la gorge: s'il la faut aller chercher, le chemin en est si long, que cela oste l'enuie au lecteur, de se vouloir instruire du lieu où elle peut estre: outre que ce n'est pas sçauoir mettre sa phrase dans le tour qu'il faut donner à la langue Françoisse. Mais n'est ce pas manquer de iugement, qu'en ce faisant vous confessiez pourtant. Voilà trois mots de fuite qui terminent par ant, qui est vn grand vice en la langue Françoisse. Qu'il fut chatié de Dieu, pour auoir suiuy le mauuais conseil des ieunes, & mal traitté son peuple. Ouy ie l'ay confessé & le confesse encore: mais ie ny ay pas mis de parole seulement, comme vous, Monsieur le Commentateur: Car ces mots pour auoir suiuy le conseil des ieunes, supposent beaucoup d'autres crimes, que nous deuons taire, ainsi que Dieu nous le commande à cause de la reuerence que nous deuons à la Maiesté Royale, & ce que ie viens de dire, ne conclut pas pour cela, qu'il ne fut le maistre absolu du peuple; veu qu'il ne fut demis de sa Royauté, que parce que Dieu l'auoit ordonné de la sorte, & puis que c'est luy seul qui à le droit de les élire, c'est

à luy seul à qui il apartiét le droit de les deposseder, c'est vne grace que les sujets doiuent attendre de sa Prouidence infinie. Ieremie nous assure que le chastiment du Seigneur, declare les pechez des hommes. Sicela est, comme il n'en faut pas douter, qui peut dire que les desordres qui nous sont arriuez, & que les mal-heurs qui nous menacent encore, ne nous soient pas enuoyez de Dieu, qui change bien souuent le cœur des Souuerains, pour nous punir des impietez du peuple. Les 21. 22. 23. & 24. Vers. du 12. Chapitre qui est au 3. Liure des Rois, font bien voir clairement, que c'estoit vn decret absolu de celuy qui peut toutes choses, veu que Roboam auoit cent quatre-vingt dix mille hommes, pour remettre ceux qui l'auoit chassé, & qui auoient assommé son Sur-Intendant, & dans la raison & dans l'obeïssance, s'il n'eust reçu vn ordre exprez du Souuerain Seigneur de l'Vniuers, de ne le pas faire. De sorte que quand il plaira à sa Diuine Majesté, que ce que vous desirez avec tant de passion arriue, elle sçaura bien trouuer les moyens d'en venir à bout, sans que vous, ny plusieurs autres criminels de vostre espece, se mettent en peine d'anticiper sur les droits d'une autorité indépendante, comme la sienne. La reuolte de Ieroboam contre Salomon, fut faite encore par l'ordre de ce puissant maistre des Roys & des Empires, non pas pour chose legere, comme vous dites: mais pour auoir abandonné Dieu, pour s'estre rendu idolatre à la suscitation des femmes, si c'est peu

By

de chose à vostre conte, ie ne sçay pas ce qu'il faut faire pour offencer vne diuinité si sacrée & si ialouse de sa gloire que la sienne. Ne leur ayant insinué la rigueur & la tyrannie, que pour les diuertir de leur dessein d'auoir vn Roy, à cause des excez que telles personnes ont accoustumé d'exercer sur les peuples, pour dire ne leur ayant fait entendre, ou ne leur ayant représenté la tyrannie & le reste: à cause des excez que telles personnes; n'est ce pas la parler avec honneur, avec respect, d'une Majesté si sacrée, que celle des Princes. C'est vn crime Monsieur l'ignorant, qui merite vne punition exemplaire.

Et pour ce qui est desdits passages que confessez n'entendre, i'en fais iuges messieurs les Caualliers de Neptune, & le grand Conseil d'Atlas vos voisins. Enfin sans prendre garde à vostre façon de parler, tant ie suis rebuté de vous entendre iaser de s'y mauuaise grace, ie vous diray si ces messieurs sçauoient vostre demeure & vostre nom, qu'ils ne manqueroient pas d'aller chez vous, chargez de leurs marques d'honneur, sans vous donner la peine de venir chez eux, pour iuger de nos differens, afin de vous apprendre à parler des Roys, avec vne veneration plus respectueuse.

Quand à l'Enigme, Monsieur le Pedent, il fait bien voir que vous n'estes qu'un Asne, qu'un seditioneux, & qu'un homme consacré aux mauuais esprits, qui vous soufflent aux oreilles.

Pour mon nom & ma demeure, vn Gentil-hom-

me de mes amis, en fut instruire vostre Imprimeur, à dessein d'apprendre le vostre.

Et pource que vous ne voulez pas approuuer que les hommes puissent remettre les pechez, sçachez s'il vous plaist, que le Prestre est le veritable Lieutenant de Dieu en terre, & qu'il est tellement vn, avec son createur, par la vertu de sa dignité Sacerdotale, que son autorité souueraine, veut absolument qu'il puisse seruir de moyen entre Iesus-Christ & ses creatures, afin qu'en cette qualité il ait la puissance de iuger & d'absoudre, & mesmes de remettre en son nom, toutes sortes de crimes, de quelque nature qu'ils puissent estre; qui est à n'en point mentir, la veritable clef, avec laquelle ce digne Souuerain, nous fait vne suffisante ouuerture de la beatitude Eternelle. Receués le S. Esprit, dit ce veritable Soleil de Iustice à ses Apostres, lors qu'il les fût trouuer après sa Resurrection, à tous ceux ausquels vous remettrez les pechés, ils leurs seront remis: & à quiconque vous les retiendrez, ils seront retenus. Apres cela vous ne voudriez pas qu'il y ait que Dieu seul qui puisse remettre les pechez des hommes; puis que sa Diuine bonté a cédé ceste grace à tous les Ecclesiastiques du monde, successiuelement des vns aux autres, & à cause que personne ne les peut remettre à vostre conté, & que Dieu veut la guerre, parce que vous la voulez, à quel prix que ce soit, & qu'il attend la vengeance de la main de ceux qu'à cette fin il a establis, & à leur deffaut, de celle des peuples, vous deumez estre

puny cōme vn imposteur de sa Sainte & Sacrée parole, comme vn criminel de leze Majesté, & comme vn perturbateur de la tranquillité publique. Les exemples que vous raportez de Phinéas, & des Israélites, suffiroit assez pour vous faire brusler tout vif si l'on vous faisoit iustice, à cause de l'abominable application que vous en faites, & si le passage que ie rapporte du 8. chap. del'Ecclesiaste, ne s'entend que contre les peruers, ie vous conseille de prendre garde à vostre personne; car le Prince ne porte point de glaive sans cause, ce que vous trouuerez iustement au dessous de *Nam Principes non sunt timori boni operis, sed mali.* Duquel passage vous tirez vne consequence aussi pernicieuse, que l'esprit de celuy qui veut faire parler l'Ecriture, de la mesme façon que les Demons font parler le plus detestable de tous leurs complices, & pour comble de sa reprobation eternelle, il veut que les Roys & les Papes soient deposez, s'il ne font les choses comme bon luy semble. En fin tout le reste de cette section est si odieux & à Dieu & aux hommes, qu'il vaut mieux le passer sous silence, que de luy respondre. Tant y a, dit il, en la suiuanse, que vous deuez scauoir quel'Ecriture Sainte, enseigne que ceux qui communiquent aux mauuais desseins des autres, sont dignes de la mesme animaduersion qu'eux: & de maintenir, flatter, extoller & adorer les plus pernicioeux, abominables, & impies qui soient sur la terre, comme celuy que soustenez en ce point fait, qui deuroient avec leurs

H

Dieux estre en cendres. Ne continuë-t'il pas encore à confirmer de sa propre bouche, le iugement que ie viens de faire de sa personne? Que peut on dire dauantage, pour obliger le Ciel & la terre à conspirer la perte d'un homme si indigne de viure. Les Demons qui doiuent estre éternellement punis, ont-ils iamais commis tant de crimes? la iustice Diuine, souffrira-t'elle long-temps avec impunité, vn esprit si execrable à toute la nature? N'est-ce pas là vn de ceux dont parle Dauid au Pseaume 13. & au Pseaume cinquante-deuxiesme? N'est-ce pas là vn de ces fols, qui dit en son cœur qu'il ny a point de Dieu, & qui fait horreur à tout l'Vniuers, à cause du nombre infiny des iniquités qu'il a commises. Son gosier est vn sepulcre ouuert à tous les blasphemés des enfers: & il fait frauduleusement couler de sur sa langue vn venin d'aspic, qui corrompt toutes ses leures. Toute sorte de maledictions sont en ses voyes, parce qu'il n'a pas connu celle de la paix, ny la volonté de celuy qui doit iuger cette engeance infernale. Si Diagoras & Theodorus n'eussent pas vescu en des sentimens de pareille nature, le feu qui les brusle sans les purger de leurs offence, s'employeroit peut estre en faueur de quelqu'autre victime.

Plutarque au traité qu'il a fait de la malice d'Herodote, remarque les effets que ce vice produit, par le moyen de celuy qui est taché de ce crime. Ce que ie remarque pareillement dans les libelles de nostre nouueau Philosophie. Car qui considerera

attentiuellement les choses qu'il y traite, il trouuera  
que ce ne sont que des inuectiues & des blasphem  
es contre les Oints du Seigneur, contre les Re  
geans, & cõtre les Ministres des affaires de la Mo  
narchie. Point de meschant, point de Roy, dit-il,  
car il seroit inutile. Le droit des gens doit preua  
loir sur toutes choses: & les Roys monsieur, ne sont  
ils pas de ce nombre, & encore de ceux que nous y  
deuons tenir pour les plus considerables. Le vous  
laisse à penser de quel esprit peut estre poussé vn  
homme qui nous raporte pour toute conclusion,  
l'horrible attentat commis en la personne, de tres  
Illustre memoire, le feu Roy d'Angleterre.

F I N.

2. Bib